Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/09/2021	10/09/2021	2021 - 11578

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SARL TERRAQUITAINE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : MONSIEUR JEAN-PAUL PLANTEY

RCS / SIRET : 4 9 3 0 0 6 4 8 0 0 0 0 1 3 Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47°a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 48 a 11 ca pour la réalisation d'un projet de division en vue de créer 5 terrains à bâtir, 2 lots bâtis et 1 lot conservé en forêt.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la réalisation de 5 terrains à bâtir et 2 lots bâtis desservis par les existantes dénommées rue de la Mairie et chemin du Bas de Bos à SAUGNAC ET MURET (40)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé sur les parcelles cadastrées D 1308, 1311 et une partie de la D 1403.
27 arbres, décrits ci-dessous, seront supprimés:

Essences naturelles ou autochtones :
- 2 Pinus pinaster (Pin des Landes).
- 13 Quercus robur (Chêne). Suppression de 2 petits groupements de chênes en milieu de parcelles futures, ne pouvant être conservés.

Essences acclimatées :
- 1 Catalpa bignonoides (Catalpa).

Essences invasives ou exotiques :
- 11 Thuya plicata (Thuya géant).

A cela s'ajoute 682 m^2 Phyllostachys (Bambous).

Les souches seront arrachées et les végétaux broyés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

La présentation du projet et sa notice sont en annexe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Préalable
- Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à défrichement : Superficie totale de la propriété :	48 a 11 ca 2 ha 08 a 30 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de la Mairie et chemin du Bas de Bos à SAUGNAC ET MURET

Cadastré D 251, 252, 1308, 1311, 1403 et 1406

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 00°49'25"98 **Lat.** 44°24'24"29

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'aménagement des 5 terrains à bâtir aura des effets modestes sur la biodiversité et sera sans effet significatif sur l'état de conservation des espèces protégées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La consommation de 48 a 11 ca partiellement boisés. La suppression des arbres sera limitée et compensée. (Voir notice en annexe)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	La construction sur les 5 terrains à bâtir engendreront une augmentation du trafic sur la voirie locale, dénommé chemin du Bas de Bos.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant la construction des maisons d'habitation, la circulation et l'usage d'engins motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant la construction des maisons d'habitation, la circulation et l'usage d'engins motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, le défrichement est source de rejets dans l'air, le chantier pourra également générer des poussières par temps sec.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les EU issues des logements seront envoyées au réseau séparatif collectif public. Les EP des constructions seront collectées puis évacuées par infiltration in-situ.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf Annexe - Plan et Notice

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site n'est inscrit dans aucune zone remarquable ou sensible du point de vue environnemental et aucun espace naturel protégé. Le terrain est composé d'habitats communs sans enjeu écologique particulier. De même pour la faune et la flore.
Les impacts seront faibles, le projet devrait donc être dipensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Merignac le, 7/9/2021

Signature

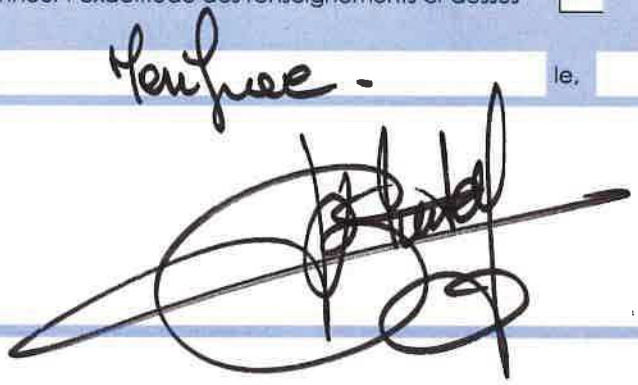

TERRAQUITAINE
SARL, au capital de 100 000 €
7 impasse Rudolf Diesel
33700 MERIGNAC
Tél. 05.57.54.33.56
SIRET 493 006 480 00021 - APE 4299 Z

CPC PLAN DE SITUATION

Propriété de M. et Mme Maurice LANDIER

Rue de la Mairie et chemin du Bas de Bos
40410 SAUGNAC-ET-MURET

Cadastrée Section D numéros 251, 252, 1308, 1311, 1403 et 1406

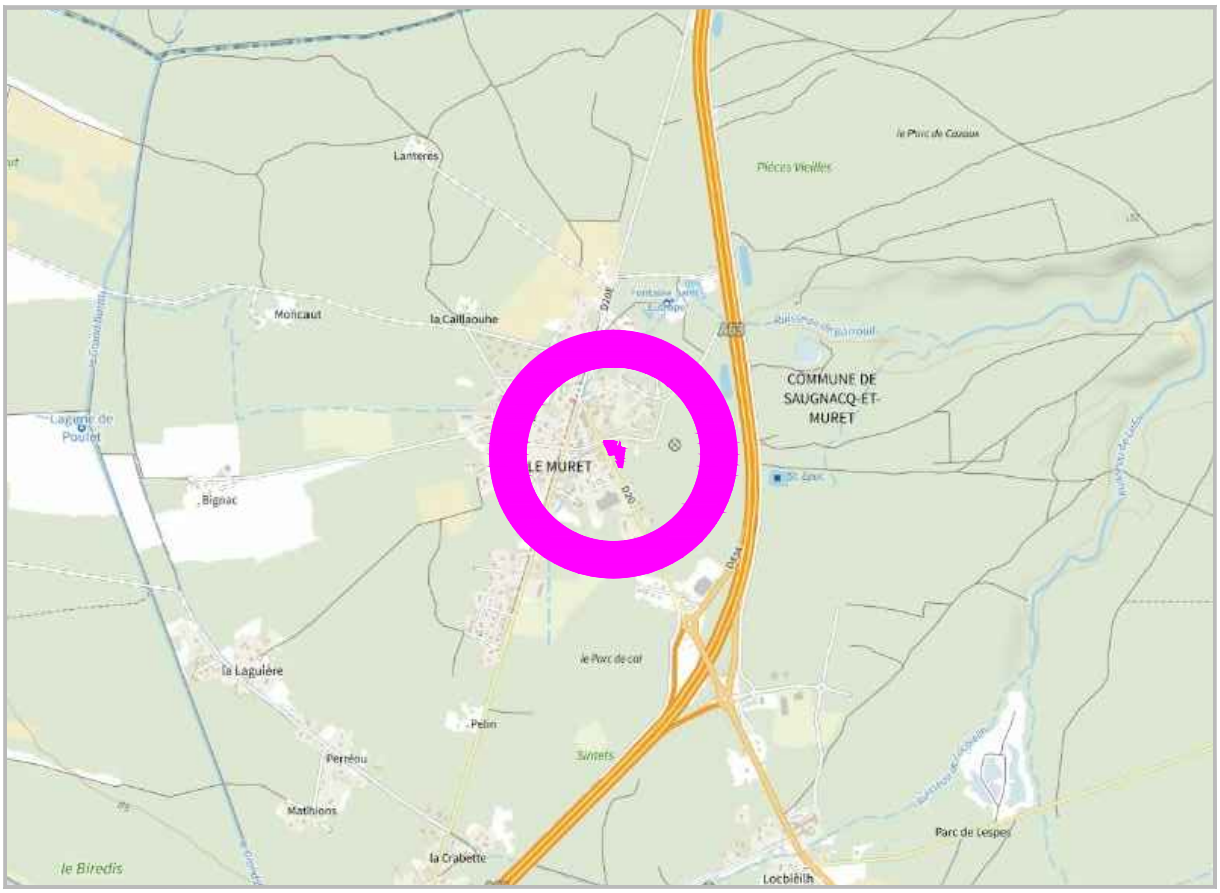

Echelle 1/25000

CPC

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHEN

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - artigues@abacgeoaquitaine.com
BÈGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - begles@abacgeoaquitaine.com
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - langon@abacgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH (Bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - lateste@abacgeoaquitaine.com
CASTELNAU-DE-MEDOC (Permanence le mercredi de 8h30 à 18h00), 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - castelnau@abacgeoaquitaine.com
CREON (Anciennement Cabinet DESCHAMPS), 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - creon@abacgeoaquitaine.com

Dossier n°T200910
Juillet 2021

Suivi par EG/ IG
Responsable EG

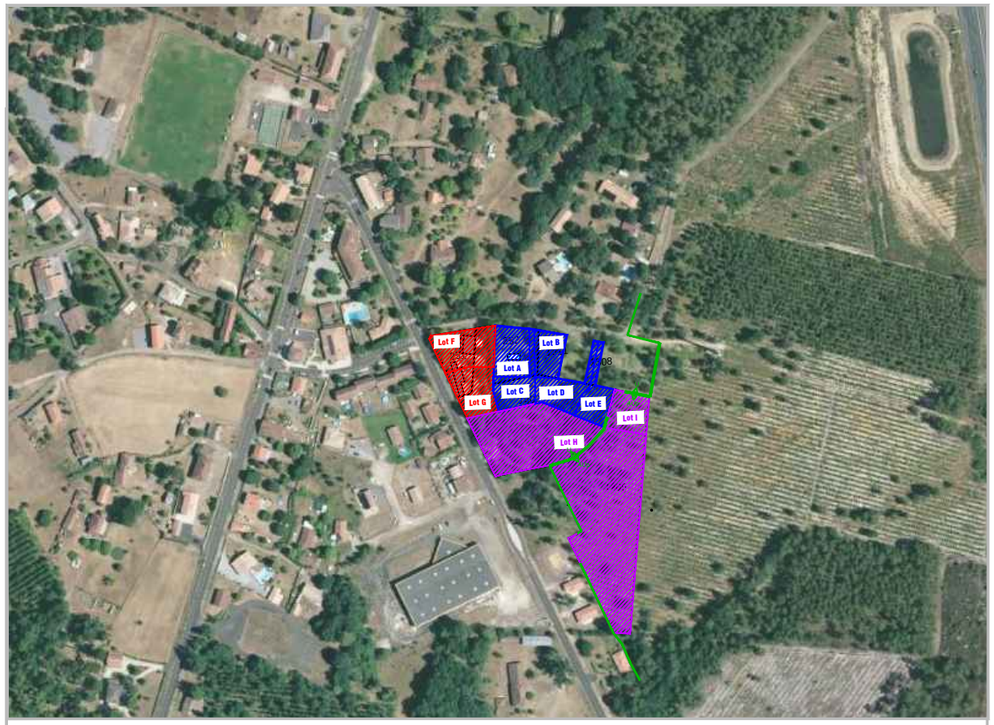

Lots A à E : Lots à batir
Lots F à G : Lots bâtis
Lots H à I : Lots non bâtis

Limite de Zonage - PLU

Vue aérienne du projet (sans échelle).

Annexe 3: REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Demande de cas par cas

Rue de la Mairie et chemin du Bas de Bos
40410 SAUGNAC-ET-MURET

Cadastrée Section D numéros 251, 252, 1308, 1311, 1403 et 1406

cpc

Indice	Dess	Date	Objet de la modification
A			Première édition.
B			
C			
D			

Dossier n°T200910

Responsable EG

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHEN

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - artigues@abacgeoaquitaine.com
BÈGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - begles@abacgeoaquitaine.com
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - langon@abacgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH (Bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - lateste@abacgeoaquitaine.com
CASTELNAU-DE-MEDOC (Permanence le mercredi de 8h30 à18h00), 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - castelnau@abacgeoaquitaine.com
CREON (Anciennement Cabinet DESCHAMPS), 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - creon@abacgeoaquitaine.com

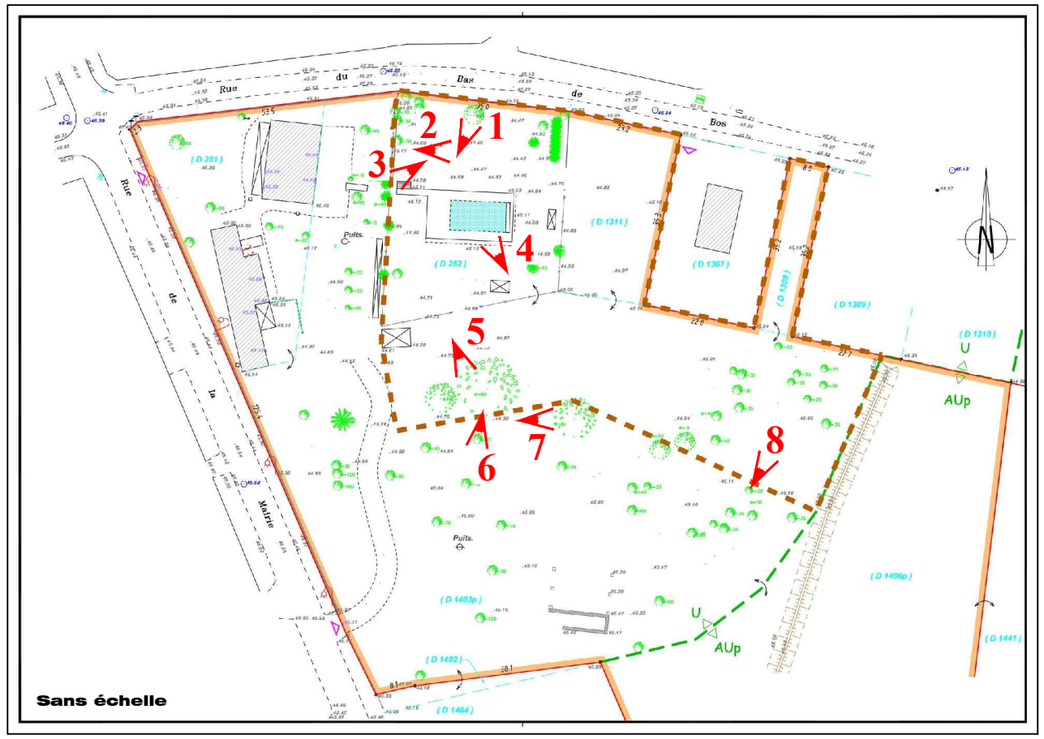

1 Localisation et angle de prise de vue des photos jointes

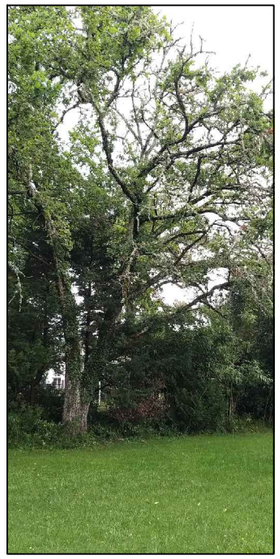

1 Vieux chêne à valoriser et à conserver.

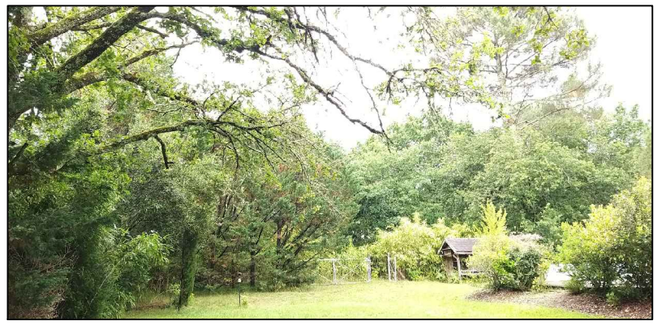

2 Vue depuis le chêne remarquable

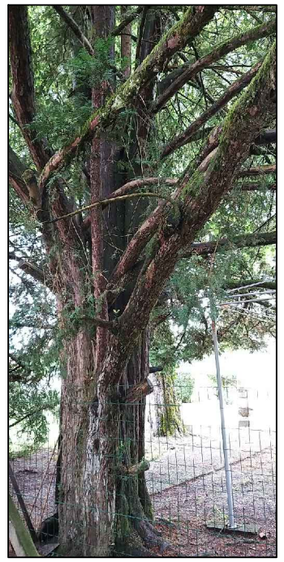

3 If.

4 Ensemble arboré de feuillus à conserver.

5 Grands chênes en boisement.

6 Vue générale sur le boisement de chênes à conserver.

7 Grands chênes en boisement au droit du lot D.

8 Boisement de chênes - vue intérieure du lot E.

PROJET - Proposition d'aménagement

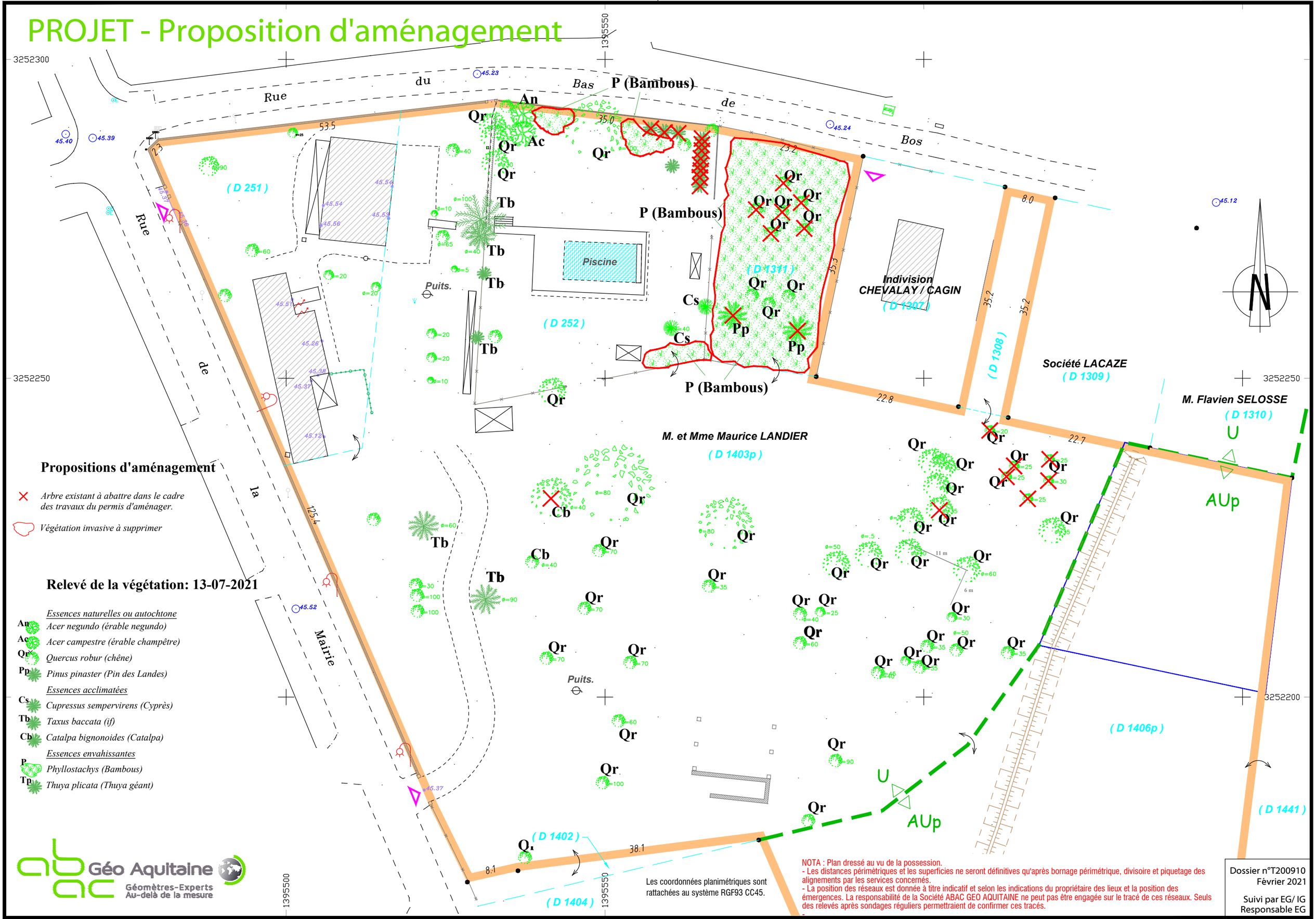

Propositions d'aménagement

- *Arbre existant à abattre dans le cadre des travaux du permis d'aménager.*
- *Végétation invasive à supprimer*

Relevé de la végétation: 13-07-2021

Essences naturelles ou autochtone

- An — *Acer negundo (érable negundo)*
- Ac — *Acer campestre (érable champêtre)*
- Qr — *Quercus robur (chêne)*
- Pp — *Pinus pinaster (Pin des Landes)*

Essences acclimatées

- Cs — *Cupressus sempervirens (Cyprès)*
- Tb — *Taxus baccata (if)*
- Cb — *Catalpa bignonoides (Catalpa)*

Essences envahissantes

- P — *Phyllostachys (Bambous)*
- Tp — *Thuya plicata (Thuya géant)*

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.

NOTA : Plan dressé au vu de la possession.
- Les distances périmètriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.
- La position des réseaux est donnée à titre indicatif et selon les indications du propriétaire des lieux et la position des émergences. La responsabilité de la Société ABAC GEO AQUITAINE ne peut pas être engagée sur le tracé de ces réseaux. Seuls des relevés après sondages réguliers permettraient de confirmer ces tracés.

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

Dossier n°T200910
Février 2021

Suivi par EG/ IG
Responsable EG

ANNEXE 4 et 5 : PLAN DU PROJET ET NOTICE DE PRESENTATION DU PROJET

DEMANDE DE CAS PAR CAS

04/08/2021

I – ÉTAT DES LIEUX

1. *Situation – Environnement*

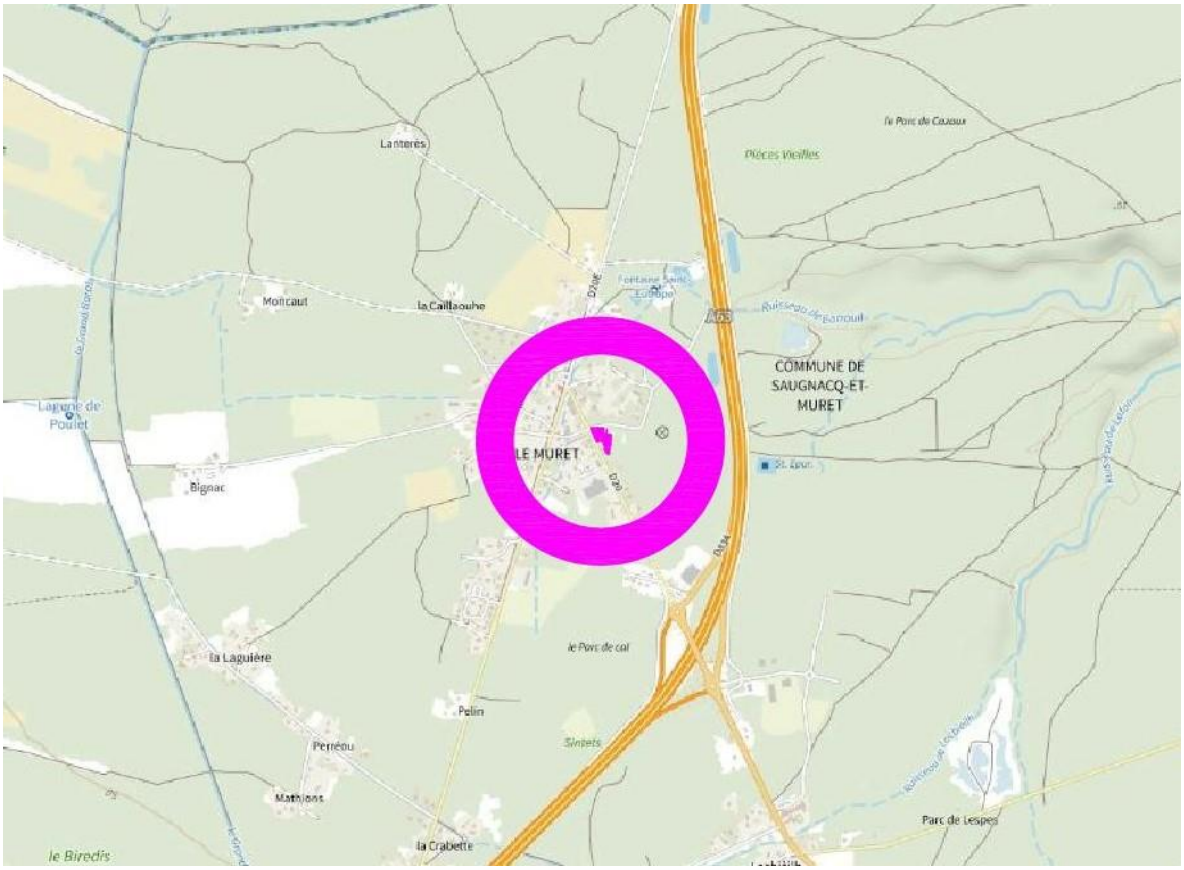

Extrait de carte IGN (sans échelle)

Le terrain confronte :

- Au Nord, le chemin du Bas de Bos et les propriétés privées cadastrée section D n°1307, 1309 et 1310,
- A l'Est, les propriétés privées cadastrées section D n°1307, 1309, 1440 et 1441,
- A l'Ouest, la rue de la Mairie et les propriétés privées cadastrées section D n° 1307, 1404, 1405, 1250, 1251 et 1252,
- Au Sud, les propriétés privées cadastrées section D n°1402 et section G n°909.

1. *Cadastre - Urbanisme*

Le périmètre d'opération est constitué des parcelles D n° 251, 252, 1308, 1311, 1403 et 1406. Il est décomposé en trois zones :

* une zone à bâtir

* une zone bâtie

* une zone non bâtie

Il représente une contenance cadastrale de 2ha 08a 30ca et doit faire l'objet d'une demande de défrichement. L'opération est donc soumise à la procédure au cas par cas.

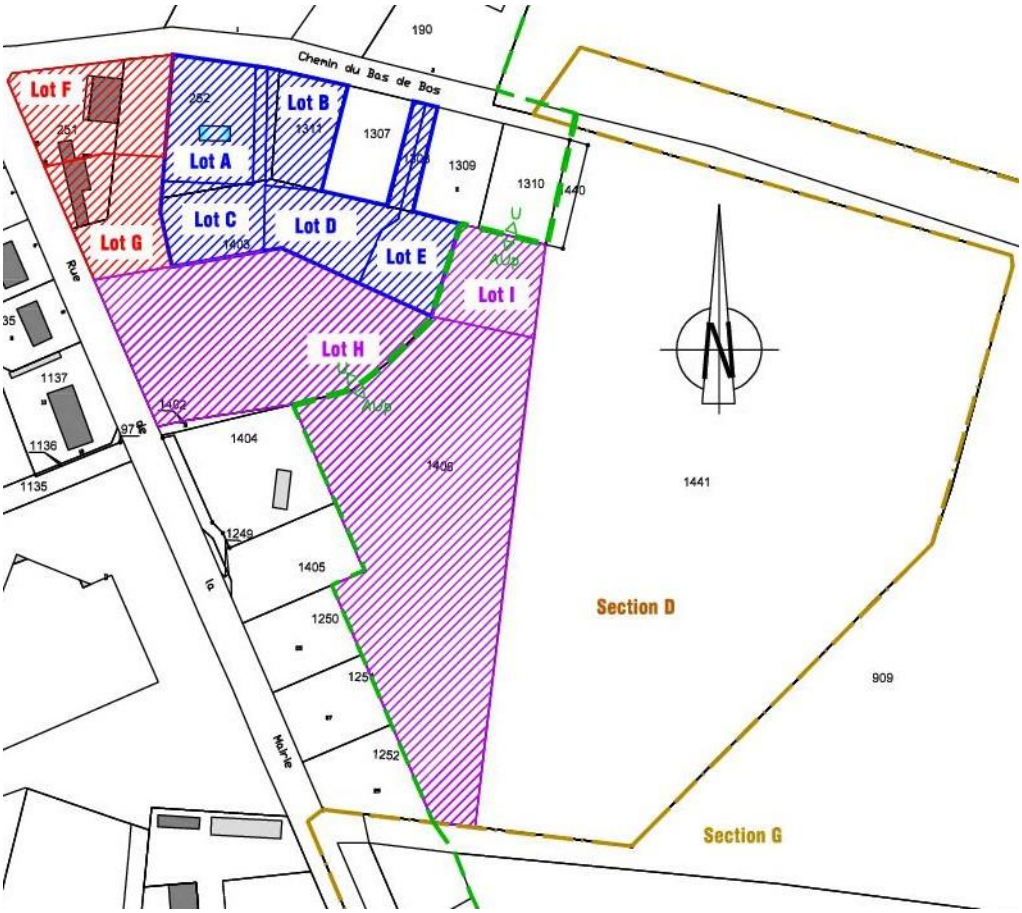

Le terrain d'assiette du projet est soumis aux règles du PLU de la commune de Saugnacq-et-Muret.

La partie Nord-Ouest est située en zone U du P.L.U de la commune de Saugnac et Muret et la partie Sud-Est en zone AUp.

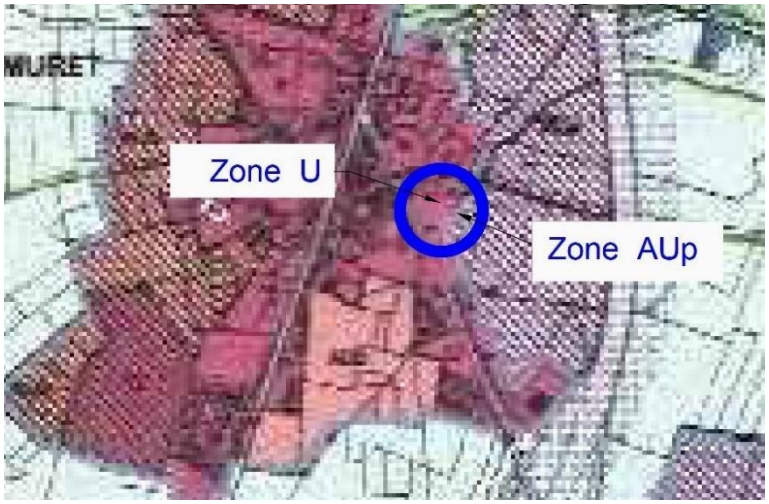

2. *Topographie - Etat initial – Evolution du site*

Le terrain, globalement plat, objet du futur permis d'Aménager se compose d'un bois épars de Chênes pédonculés, Houx et Lauriers isolés.

Vue sur l'ensemble boisé autour du vieux chêne >>

<< Vue sur le vieux chêne à valoriser

Vue sur l'ensemble boisé autour du vieux chêne >>

Vue sur le boisement de chênes anciens, depuis l'intérieur du site sur la parcelle D1403p

Vue sur le boisement de chênes récents depuis le fond de parcelle D1403p

Vue sur le cœur du site, avec les chênes isolés anciens

Vue d'Ouest en Est depuis le cœur de la parcelle D1403p

II- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1. *Caractéristique du milieu physique*

Géologie

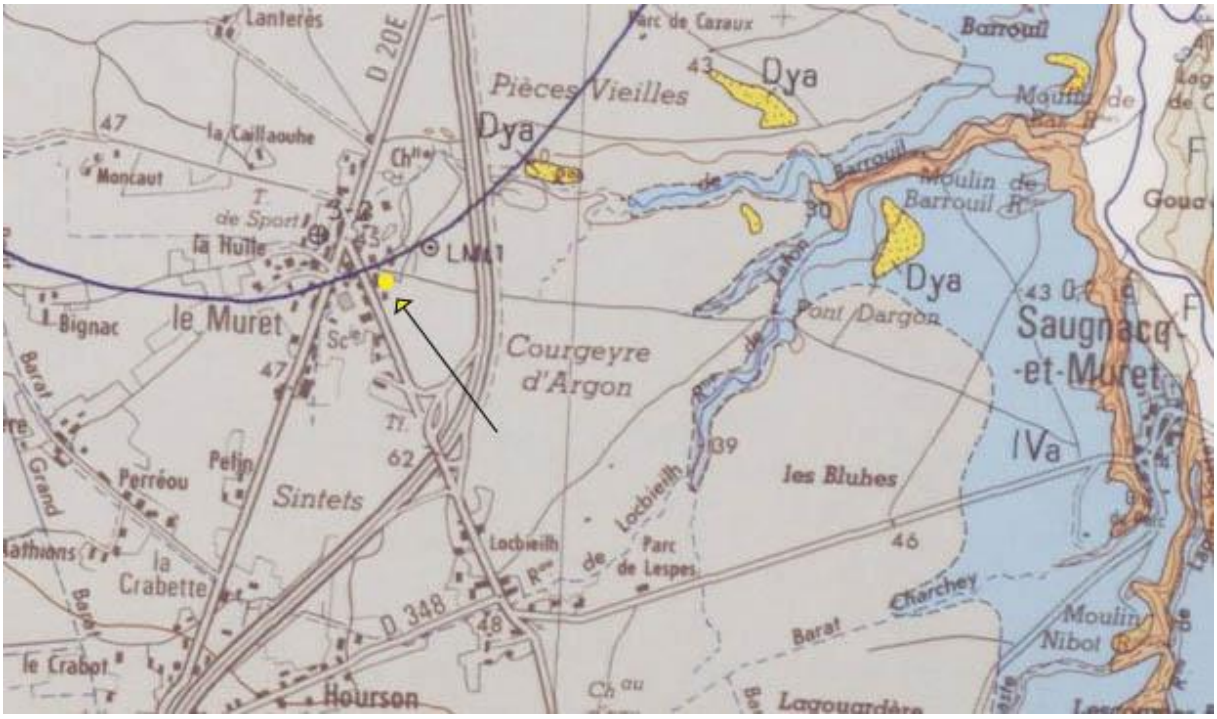

Extrait de la carte géologique issue du BRGM

Le BRGM indique que le site se situe dans les sols sablonneux des Landes :

- Formations fluvio-éoliennes. Pléistocène supérieur. Formation du sable des Landes l.s. Sable des Landes s.s. Sables hydro-éoliens puis sables éoliens sur NF1

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000, le site du projet est constitué de sables argileux et de graviers.

Hydrographie

Le projet n'est implanté à proximité d'un cours d'eau.

Réseau hydrographique du secteur d'étude (Source : Géoportail)

Le projet n'est pas situé dans un secteur hydrographique spécifique.

Le réseau hydrographique le plus proche est composé par le ruisseau de Barouil, à 150 mètres à l'Ouest du secteur de projet.
Le projet n'est pas situé dans un secteur hydrographique spécifique.

2. *Mesures d'inventaire et de protection*

La zone d'étude, objet du projet, n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection règlementaire. Ci-après les zonages à proximité de l'emprise du projet.

Natura 2000

Le site Natura2000 le plus proche se trouve à 150 mètres à l'Ouest, il s'agit de l'espace FR7200721 - Vallées de la Grande et de la Petite Leyre.

Les extrait de cartes suivantes sont issues de du site de l'INPN, Inventaire National du Patrimoine Naturel.

Le positionnement du projet permet de voir que le site n'est pas dans le périmètre d'un site Natura 2000.

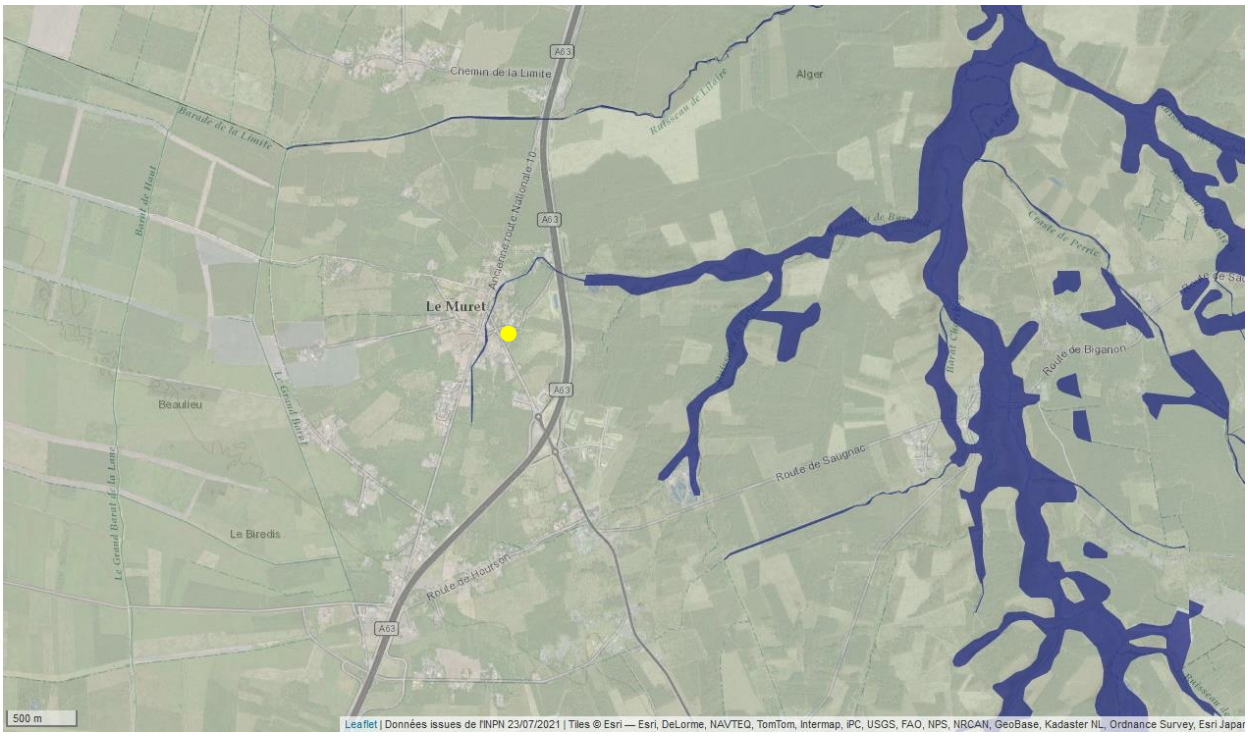

Carte du site Natura 2000 le plus proche

Carte du site Natura 2000 le plus proche

ZNIEFF

Le site d'étude ne se situe pas dans une znieff et est en dehors de la délimitation du PNR des Landes de Gascogne.

3. Cartographie des habitats naturels du site

La présente étude s'appuie sur un relevé de terrain en juillet 2021.

Composition floristique

Un relevé floristique visuel a été effectué au sein de l'emprise du projet. Il s'agit d'un secteur occupé en majorité par des sujets isolés et en groupement de Chênes pédonculés. *Quelques arbres isolés complète le boisement de chênes :*

Les principales espèces identifiées sont :

- Strate arborée :

<u>Essences naturelles ou autochtone</u>

Acer negundo (érable negundo)

Acer campestre (érable champêtre)

Quercus robur (chêne)

Pinus pinaster (Pin des Landes)

<u>Essences acclimatées</u>

Cupressus sempervirens (Cyprès)

Taxus baccata (if)

Catalpa bignonoides (Catalpa)

<u>Essences invasives ou exotiques</u>

Phyllostachys (Bambous)

Thuya plicata (Thuya géant)

- Strate arbustive :

<u>Essences naturelles ou autochtones</u>

Présence de noisetiers en cépée

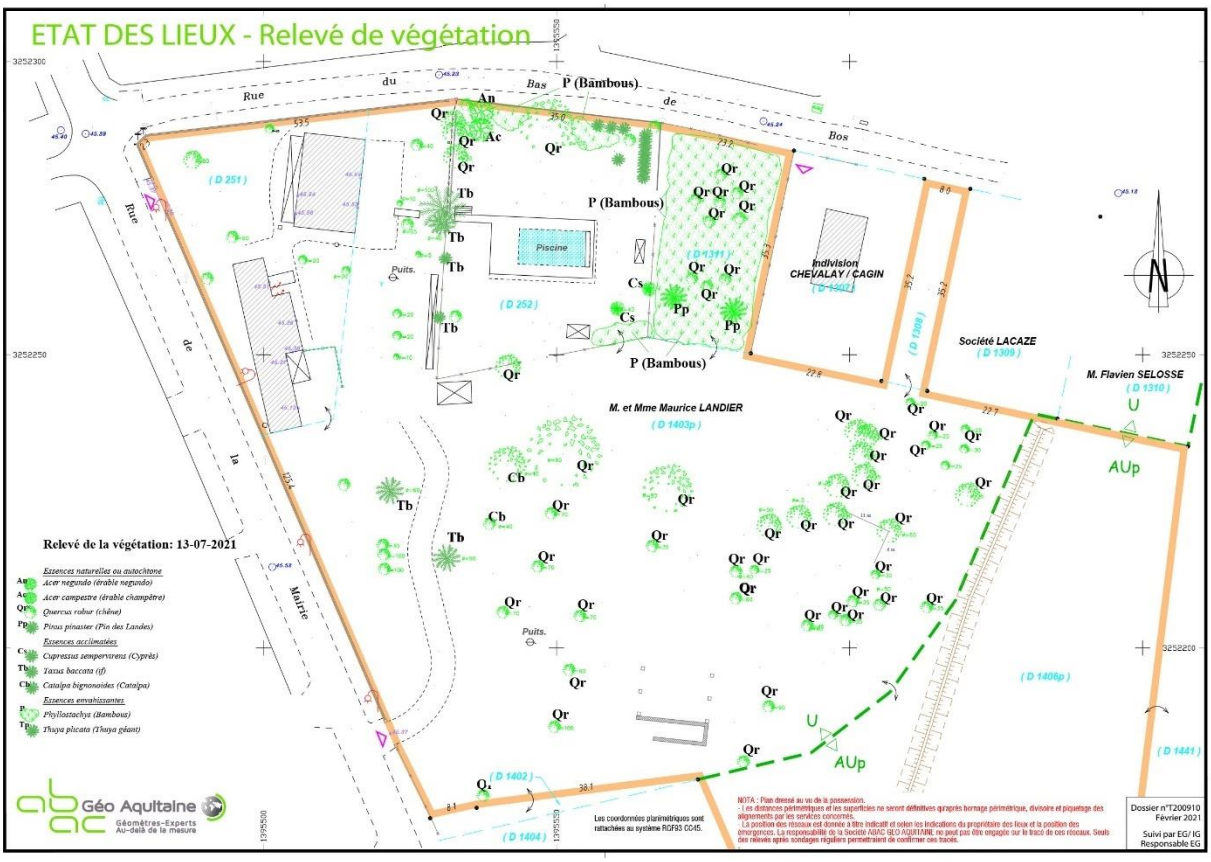

Plan de l'état des lieux

III- LE PROJET, IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

1. *Le projet*

La société TERRAQUITAINE, titulaire d'un sous seing privé sur les parcelles D252, D1311, D1307, D1403p se propose de l'aménager sous forme d'un lotissement composé de 5 parcelles de lot à bâtir.

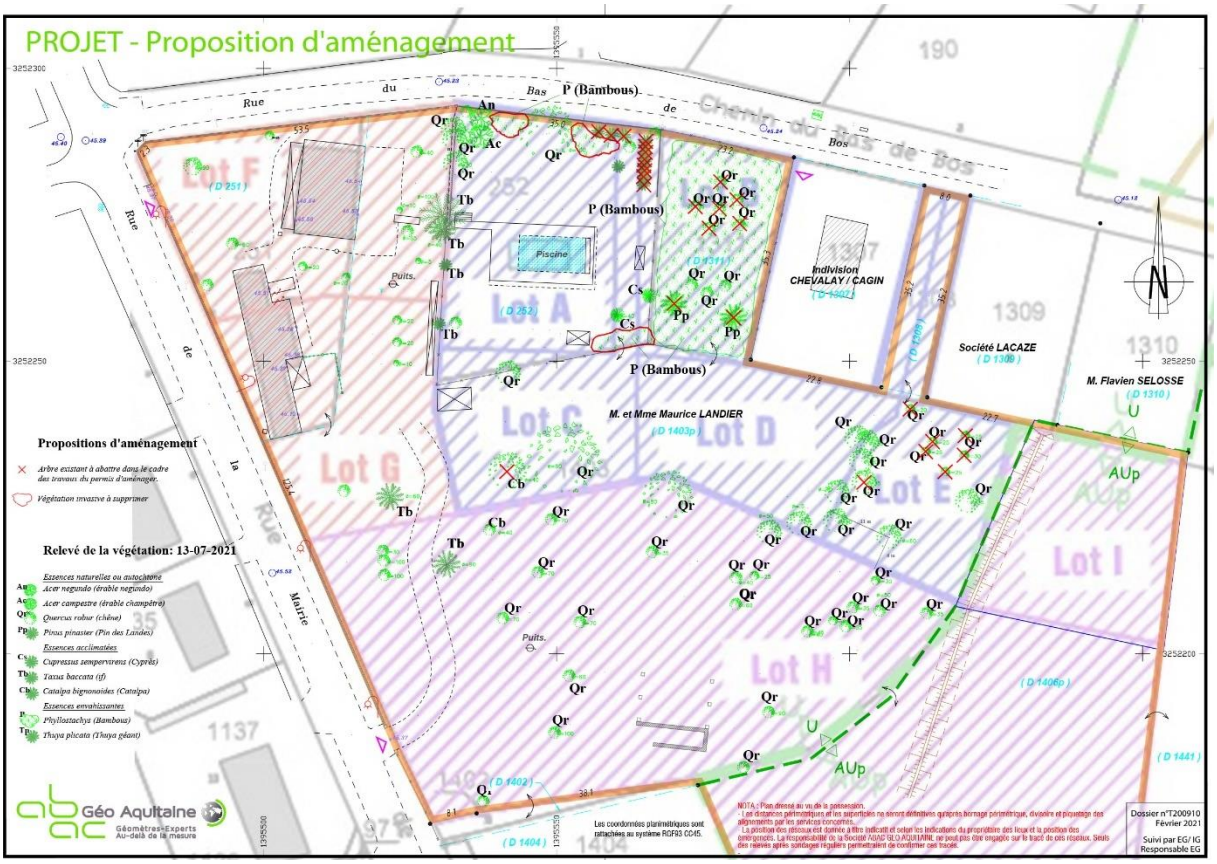

Plan du projet

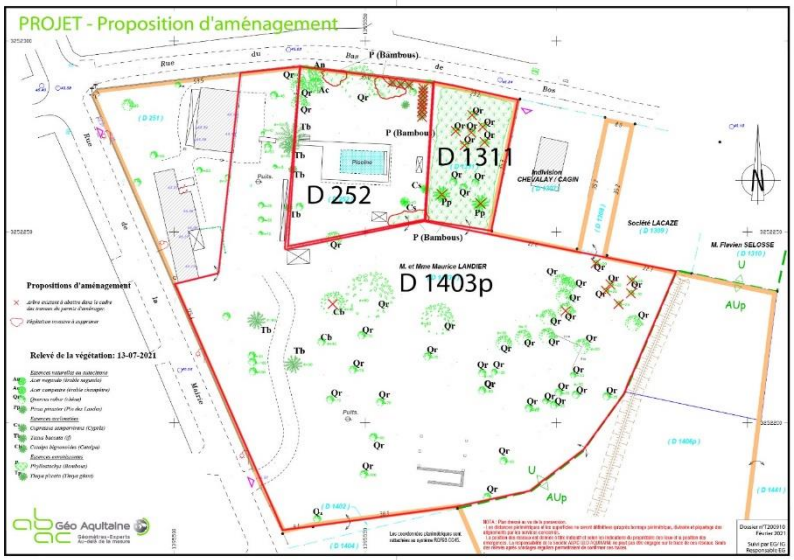

2. *Plantation et compensation*

Dans le cadre de l'aménagement, 27 arbres de grand développement seront abattus dans l'emprise du futur lotissement. Ces derniers seront remplacés par des sujets équivalents à taille adulte.

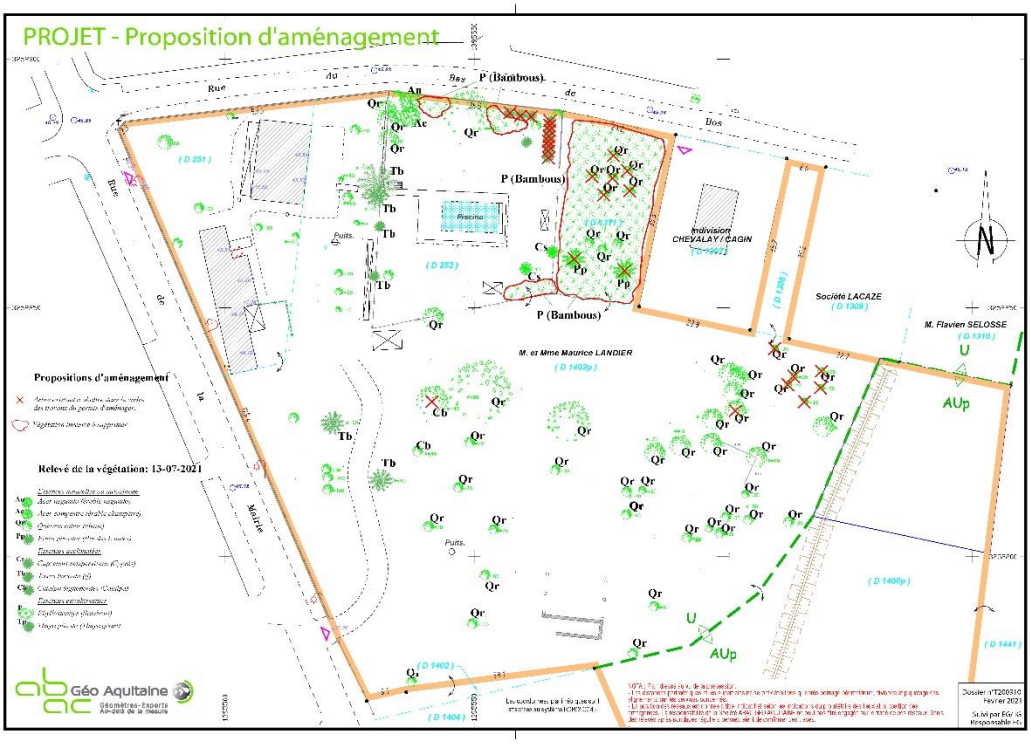

Sur l'ensemble des parcelles D1403p, D252, D1311, les arbres à abattre sont les suivants :

- *:*

<u>Compensation :</u>

Chaque arbre abattu dans le cadre de l'aménagement et des permis de construire seront à replantés par les acquéreurs ou sur la parcelle principale D 1403p, soit au minimum 15 arbres d'essence locale, à planter en compensation des essences locales supprimées.

- Les arbres plantés seront choisis parmi les essences feuillues suivantes : chênes liège, chêne tauzin ou toute essence de chêne local (hors chêne Américain), ormes, tilleuls.

>> Voir le détail des arbres abattus par parcelle sur les pages suivantes.

Détail - Parcelle D 1403p :

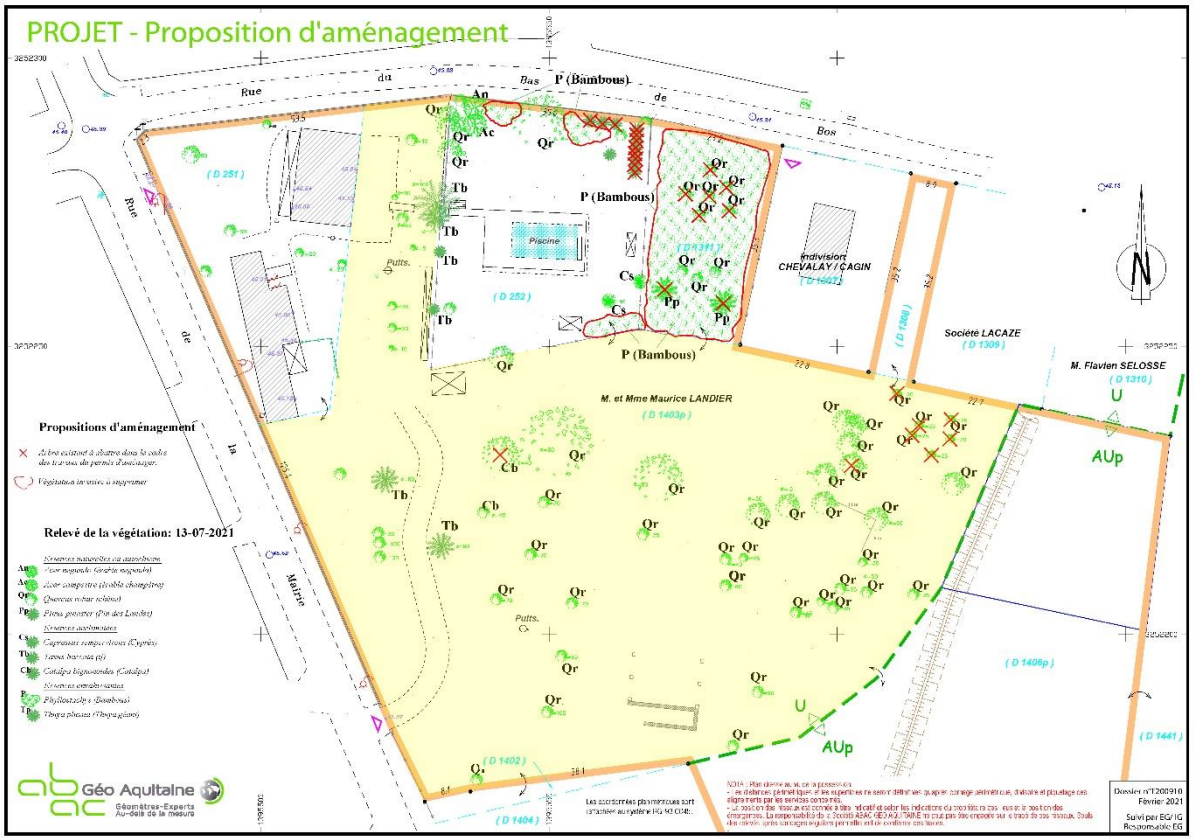

Sur l'ensembles des parcelles D1403p, les arbres à abattre sont les suivants :

<u>Essences naturelles ou autochtones à supprimer :</u>

- *2 Pinus pinaster (Pin des Landes).*
- *7 Quercus robur (Chêne).*

Conservation des arbres en majorité de chênes, et des ifs encadrants le chemin d'accès principal à la parcelle.

Détail - Parcelle D 252 :

40295 D 252

Parcelle arpentée : **Non**
Contenance cadastrale : **14 a 82 ca**
Surface graphique : **1 495 m²**
Périmètre graphique : **156 m**

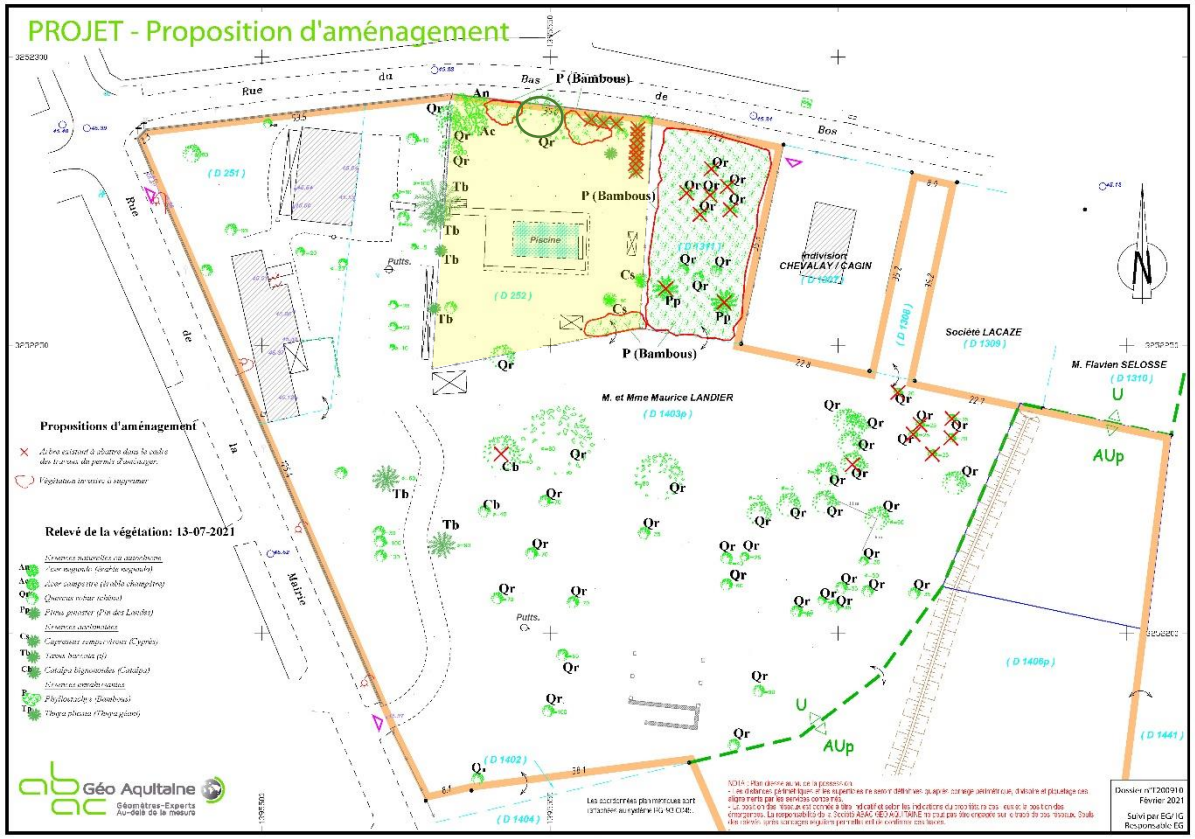

<u>Essences invasives ou exotiques à supprimer :</u>

- 80 m² *Phyllostachys (Bambous).*
- *11 Thuya plicata (Thuya géant).*

Mise en valeur et sauvegarde des autres essences, érables, chênes et ifs, et en particulier le chêne remarquable, indiqué par un rond vert (◯).

Détail - Parcelle D 1311 :

40295 D 1311

Parcelle arpentée : **Non**
Contenance cadastrale : **7 a 11 ca**
Surface graphique : **718 m²**
Périmètre graphique : **112 m**

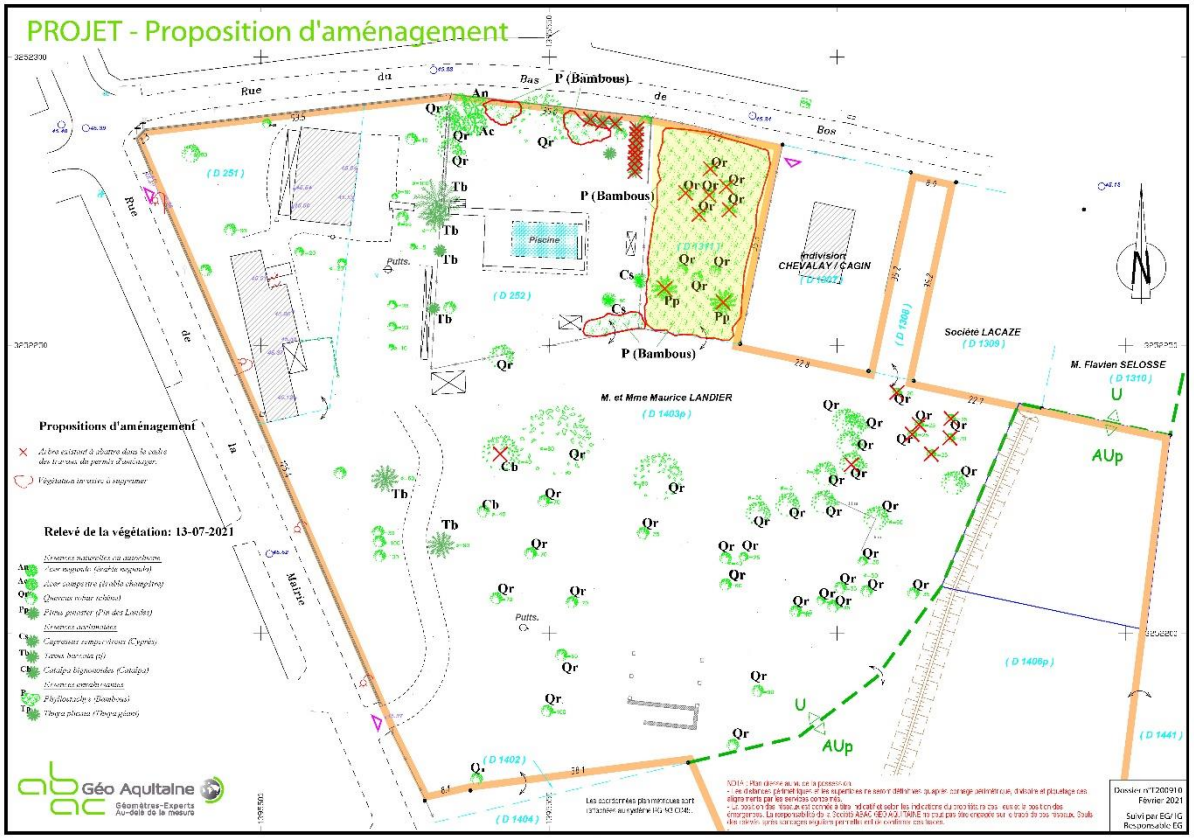

<u>Essences naturelles ou autochtones à supprimer :</u>

- *2 Pinus pinaster (Pin des Landes).*
- *6 Quercus (Chêne robur).*

<u>Essences invasives ou exotiques à supprimer :</u>

- *602 m² Phyllostachys (Bambous).*

Dégagement de la parcelle et conservation des 3 chênes sur la partie sud de la parcelle.

BOR PLAN DE BORNAGE

Propriété de M. et Mme Maurice LANDIER

Sise 21 et 23 rue de la Mairie et 2, 2bis, 4, 6bis et 8 bis chemin du Bas de Bos
40410 SAUGNAC-ET-MURET

Anciennes parcelles Cadastrées Section D numéros 251, 252, 1308, 1311 et 1403
Réunies préalablement à la division en la parcelle Cadastrée Section D numéro 1458 d'après le Document Modificatif du Parcellaire cadastral n°993 F du 31/08/2021 (Réquisition de réunion)
Nouvelles parcelles Cadastrées Section D numéros 1459 à 1466 d'après le Document Modificatif du Parcellaire cadastral n°994 B du 06/09/2021 (Réquisition de division)

BOR

Indice	Dess	Date	Objet de la modification
A	EG/IG	07/09/21	Première édition.
B			
C			

Echelle 1/500

Dossier n°T200910
Septembre 2021

Suivi par EG/ IG
Responsable EG

GÉOMÈTRE EXPERT - MAÎTRE D'OEUVRE VRD

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

JEAN-MARC NIAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHEN

ARTIGUES PRÈS BORDEAUX - 33370 - 25 Boulevard de Feydeau - CS 30113 - 05 56 86 72 54 - artigues@abacgeoaquitaine.com
BÈGLES - 33130 - 24 Quai du Président Wilson - 05 56 49 42 64 - begles@abacgeoaquitaine.com
LANGON Cedex - 33212 - ZI DUMES, BP 30253, 3 Rue Condorcet - 05 56 63 17 30 - langon@abacgeoaquitaine.com
LA TESTE DE BUCH (Bureau secondaire), 33260 - 40 Boulevard du Pyla - 05 57 15 74 12 - lateste@abacgeoaquitaine.com
CASTELNAU-DE-MEDOC (Permanence le mercredi de 8h30 à 18h00), 33480 - 1 Avenue Pasteur - 05 57 54 15 74 - castelnau@abacgeoaquitaine.com
CREON (Anciennement Cabinet DESCHAMPS), 33670 - 5 Rue du Docteur Emile Saligue - 05 56 23 01 23 - creon@abacgeoaquitaine.com

TerrAquitaine

PLAN DE BORNAGE APRES DIVISION

NOTA : Plan dressé au vu de la possession.
- La position des réseaux est donnée à titre indicatif et selon les indications du propriétaire des lieux et la position des émergences. La responsabilité de la Société ABAC GEO AQUITAINE ne peut pas être engagée sur le tracé de ces réseaux. Seuls des relevés après sondages réguliers permettraient de confirmer ces tracés.
- Le découpage ne tient pas compte d'éventuels réseaux souterrains qui n'ont pas pu être identifiés ou signalés par le propriétaire des lieux.
- Les parcelles riveraines bornées cadastrées section D n° 1307, 1308, 1310, 1402 et 1404 sont issues de divisions précédentes de la propriété de M. et Mme LANDIER au regard des documents de bornage dressés par la société GEOLANDES, Géomètre-Expert à PISSOS (40).

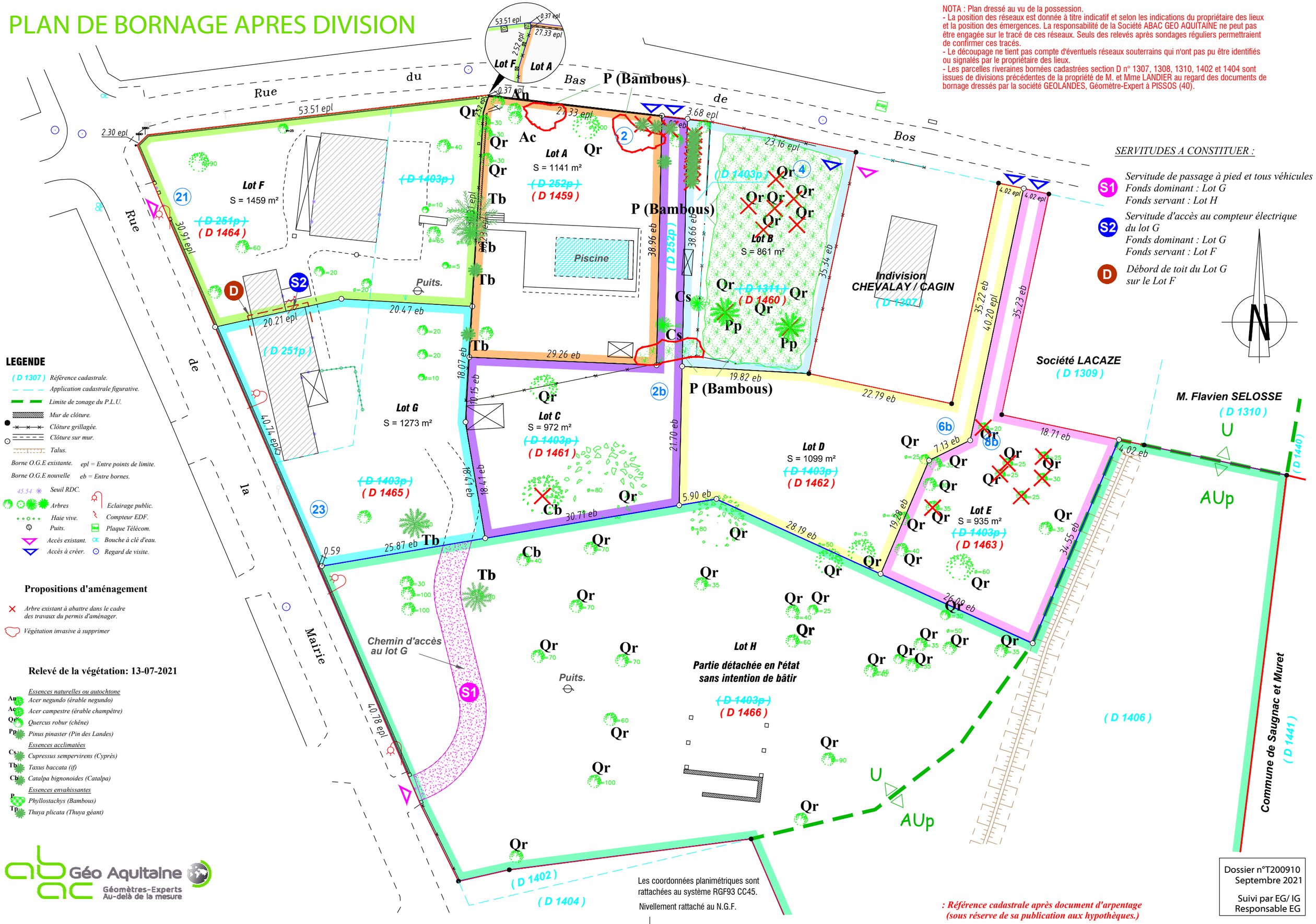

LEGENDE

(D 1307) Référence cadastrale.
Application cadastrale figurative.
Limite de zonage du P.L.U.
Mur de clôture.
Clôture grillagée.
Clôture sur mur.
Talus.
Borne O.G.E existante. epl = Entre points de limite.
Borne O.G.E nouvelle eb = Entre bornes.
45.54 Seuil RDC.
Arbres
Haie vive.
Puits.
Accès existant.
Accès à créer.
Eclairage public.
Compteur EDF.
Plaque Télécom.
Bouche à clé d'eau.
Regard de visite.

Propositions d'aménagement

Arbre existant à abattre dans le cadre des travaux du permis d'aménager.
Végétation invasive à supprimer

Relevé de la végétation: 13-07-2021

Essences naturelles ou autochtone
An Acer negundo (érable negundo)
Ac Acer campestre (érable champêtre)
Qr Quercus robur (chêne)
Pp Pinus pinaster (Pin des Landes)
Essences acclimatées
Cs Cupressus sempervirens (Cyprès)
Tb Taxus baccata (if)
Cb Catalpa bignonoides (Catalpa)
Essences envahissantes
P Phyllostachys (Bambous)
Tp Thuya plicata (Thuya géant)

SERVITUDES A CONSTITUER :

S1 Servitude de passage à pied et tous véhicules
Fonds dominant : Lot G
Fonds servant : Lot H

S2 Servitude d'accès au compteur électrique du lot G
Fonds dominant : Lot G
Fonds servant : Lot F

D Débord de toit du Lot G sur le Lot F

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.
Nivellement rattaché au N.G.F.

: Référence cadastrale après document d'arpentage (sous réserve de sa publication aux hypothèques.)

Dossier n°T200910
Septembre 2021
Suivi par EG/ IG
Responsable EG